

ÉTAT POLITIQUE

LE
CHEF d'ÉTAT
ARBITRE

GESTION DES PERSONNELS DÉTACHÉS - GESTION IMMOBILIÈRE
GESTION DES INVESTISSEMENTS LOURDS (énergie, transport...) - RECOURS EN ÉQUITÉ

Le GOUVERNEMENT : 5 MISSIONS RÉGALIENNES

1 MINISTRE par MISSION



FAIRE LE DROIT

Retour au droit
commun (civil)



DIRE LE DROIT

Cours de justice régionales
avec recours national
devant la Cour d'État



GÉRER LA MONNAIE

Création
et
Circulation



FORCE de l'ORDRE

Organiser et gérer
l'armée et la police
nationale



LANGUE FRANÇAISE

Académie Française

COMMERCIAL

AUTO-GESTION
PROFESSIONNELLE (RIC/RIP)

- Artisanat
- Commerce
- Laboratoire pharmaceutique
- Activités de transformation

NON COMMERCIAL

AUTO-GESTION
PROFESSIONNELLE (RIC/RIP)

- Agriculture
- Instruction publique
- Recherche Fondamentale
- Activités d'extraction
- Santé (médecine)
- Culture
- Sport

MORAL et SPIRITUEL

AUTO-GESTION

- Religions officielles
- Groupes Spirituels
- Philosophie
- Enseignement civique
et moral

GROUPEMENTS ou COLLECTIFS d'INTÉRÊTS



AUTO-ORGANISATION par COMMUNE, RÉGION

et au niveau NATIONAL autour des principes du **MANDAT IMPÉRATIF** et de la **SUBSIDIARITÉ**
(tout ce qui peut être fait à l'échelon inférieur ne doit pas remonter à l'échelon géographique supérieur)
CHARGÉS DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE ET DE RÉGLER LES LITIGES PROFESSIONNELS
(avec recours possible devant les Cours d'Etat régionales et la Cour nationale)

↑
SENS DE LECTURE : DE BAS EN HAUT